

## Les fiches métiers

### 1. Missions

- Concevoir et aménager des espaces intérieurs privés (maisons, appartements) ou publics (bureaux, commerces).
- Créer des lieux fonctionnels, esthétiques et confortables, adaptés aux besoins et aux attentes des clients.
- Travailler en collaboration avec les clients pour comprendre leurs envies, leur budget et leurs contraintes.
- Réaliser des moodboards (planches d'ambiance) pour présenter les matériaux, les couleurs et le mobilier envisagés mais aussi élaborer des plans 2D et 3D pour permettre une visualisation concrète du projet.
- Coordonner les différents prestataires et suivre le chantier tout au long de sa réalisation.

### 2. Formations

- Il existe de nombreuses formations qui permettent de s'orienter vers le poste d'Architecte d'intérieur :
  - Bac +3 : Licence pro en aménagement d'intérieur, DNA, DN MADE, Bachelor Design d'Espace dispensé à l'ESDAC, .
  - Bac +5 : Écoles d'architecture ou écoles spécialisées dans les métiers du design comme l'ESDAC.

### 3. Débouchés

- Selon le niveau d'études, il est possible de devenir Designer d'Espace, Scénographe, etc., puis d'évoluer (grâce à un niveau Bac +5) vers le poste d'Architecte d'Intérieur.
- Il est aussi possible de se tourner vers une carrière d'architecte d'intérieur indépendant.

### 4. Salaire

- Le salaire varie en fonction de l'expérience et des compétences.
- En moyenne, il est d'environ 2500 à 3000 euros brut/mois par mois pour un débutant, et d'environ 3000 à 4000 euros brut/mois pour un architecte confirmé.

### 5. Les + à avoir

- Être créatif.
- Avoir le sens de l'écoute.
- Être capable de s'adapter rapidement.
- Avoir des compétences en gestion de projet.

